

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2261

**AMENDEMENT**présenté par  
M. Juvin, rapporteur général**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Administration territoriale de l'État <i>dont titre 2</i>	950 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>	0	950 000
<b>TOTAUX</b>	950 000	950 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du rapporteur général de la commission des finances rétablit les crédits de la mission dans leur version initiale.

Le montant des crédits de la mission est maintenu à son niveau initial.

L'évolution des crédits par rapport au texte du Sénat s'élève à + 950 000 € en AE et en CP sur le programme 354 – Administration territoriale de l'Etat, dont 950 000 € de titre 2 en AE et en CP ; et à – 950 000 € en AE et en CP sur le programme 216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, dont 950 000 € de titre 2 en AE et en CP.